EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

AUTO CONTROL

N° d'imprimé : D 113079076

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	03/11/2021	21132143

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

02/11/2023

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S022D080

(9) RAISON SOCIALE : AUTO CONTRÔLE DE KERPRAT

(3) COORDONNÉES : 7, ZI de Kerprat

22970 PLOUMAGOAR

Tél : 02.96.44.36.54 Fax : 02.96.44.23.97

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

NOM ET PRÉNOM : DURAND SYLVAIN

N° D'AGRÉMENT : 022D1141

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ere mise en circulation
9392 XT 22(F)	30/11/07	30/11/07

Marque	Désignation commerciale
CITROEN	BERLINGO

(1) N° dans la série du type	(5) Catégorie internationale	Genre
VF7GJ9HWC93487495	M1	VP

Type/CNIT	Énergie
MCT5113CL166	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

108999

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCE(S) MINEURE(S) :

8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important
Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P1351

Kilométrages relevés lors des derniers contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 :
07.11.2019:99 177 km

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+5.0 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	3 %		9 %	
Forces verticales :	806 daN		647 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	225 daN	260 daN	206 daN	201 daN
Déséquilibre (< 20%) :	14 %		3 %	
Forces de freinage (efficacité) :	225 daN	260 daN	206 daN	201 daN
Taux d'efficacité globale (≥ 50%) : 61 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) : 27.%				
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées (1.40m⁻¹) :	C1: 0.12	C2: 0.11		
Feux de croisement (-0,5% à -2,5%) :	-1.8 %	-1.1 %		